



Décision n°202409231 portant délégation de signature à madame Corinne VADÉ, à madame Francine LIU et à madame Rachel KOUANDA

Publié le 24 octobre 2024, Mis à jour le 24 octobre 2024

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

- Vu** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
- Vu** le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- Vu** le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;
- Vu** l'arrêté du 2 mai 2023 portant nomination de madame Rachel KOUANDA en qualité de cheffe du département de l'exécution financière au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;
- Vu** l'arrêté du 16 février 2024 portant nomination de madame Corinne VADÉ en qualité de sous-directrice à la Sous-direction de la performance et des Finances au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;
- Vu** l'arrêté du 16 juillet 2024 relatif à la mutation et affectation, à compter du 1er septembre 2024, de madame Francine LIU en qualité d'adjointe à la Sous-direction de la performance et des Finances au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

DÉCIDE,

Article 1

Délégation est donnée à madame Corinne VADÉ, sous-directrice de la performance et des finances au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- Les actes d'engagements de dépenses et de recettes, conformément à l'article R.822-7 du code de l'éducation, dans la limite d'un montant d'un million d'euros hors taxe (1Meuros HT) ;
- La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- Tous les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses et des recettes ;
- Les décisions d'attribution et les lettres de rejets des marchés publics ;
- Les certificats administratifs.

Article 2

Délégation est donnée à madame Francine LIU, d'adjointe à la sous-directrice de la performance et des finances au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer dans la limite de ses attributions, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Corinne VADÉ, tous les actes prévus à l'article 1er.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision n°202409231 portant délégation de signature à madame Corinne VADÉ, à madame Francine LIU et à madame Rachel KOUANDA

Publié le 24 octobre 2024, Mis à jour le 24 octobre 2024

Article 3

Délégation est donnée à madame Rachel KOUANDA, cheffe du département exécution à la sous-direction de la performance et des finances, à effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de madame Corinne VADÉ et de madame Francine LIU :

- Tous les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 4

La décision n° 202402211 du 21 février 2024 est abrogée.

Vanves,

Le 24 octobre 2024,

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND